



SHAP1005517

A. de Roumejoux

Notice sur le Château de Siggnols  
(Dordogne)

Extrait du "Bulletin Monumental"  
1870

Société Historique  
et Archéologique  
du PÉRIGORD

308.447  
62

---

---

# NOTICE

SUR

## LE CHATEAU DE GRIGNOLS

( DORDOGNE ) ;

Par **M. A. DE ROUMEJOUX**,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

---

Mon intention n'est pas, en tentant la description du château de Grignols, d'en faire l'histoire complète ( les documents suffisants ne sont pas sous ma main ), ni de faire la généalogie de ses seigneurs ( elle est assez connue ) : on trouve partout la généalogie de la famille de Talleyrand-Périgord. Je n'y prendrai que ce que je croirai nécessaire à mon sujet.

Les savants qui se sont occupés de l'histoire des comtes du Périgord, dit l'auteur de leur Généalogie, tout en constatant la possession de Grignols comme patrimoine de ces comtes, n'ont pas signalé l'origine de cette possession; c'est à l'abbé de Lespine que l'on doit la connaissance des monuments et des cartulaires qui ont jeté les premières lumières sur ce sujet, et qui ont fait connaître une première race de seigneurs de Grignols, qui florissait en Périgord en même temps que les premiers comtes souverains de la province, et formait des alliances avec ceux-ci mêmes et avec les comtes de La Marche. C'est pourquoi on rencontre une Nonie de Grignols, *Nonia*

P. C. - 1870

Société Historique  
et Archéologique  
du PÉRIGORD

de *Grainol* (on écrivait indistinctement Grignols, Granol, Grainol, Grignaux, Granhols), née vers 980, qui épousa, vers l'an 1000, Geraud de Montignac, qu'elle rendit père d'Aina ou Amélie de Montignac. Cette Amélie épousa Bernard I<sup>er</sup>, comte de La Marche.

De cette première race des seigneurs de Grignols était Boson, seigneur de Grignols et de Neuvic, qui vivait en 1099, et qui donna son acquiescement à la donation faite par Raynald ou Rainaud, évêque de Périgueux, au chapitre de St-Astier, de l'église de St-Pierre-de-Neuvic. Ce Boson n'aurait laissé qu'une fille, qui fut son héritière, Asceline, qui épousa Aldebert II, comte de Périgord, auquel elle porta la seigneurie de Grignols, qui avait une juridiction très-étendue. Ce n'est que depuis ce mariage qu'il est fait mention de la seigneurie de Grignols dans les possessions des comtes de Périgord, et qu'on voit Boson III, second fils d'Asceline et d'Aldebert II, titré et apanagé de Grignols. C'est ainsi que le nom et les armes d'une famille puissante passèrent, selon l'usage de ce temps, aux descendants d'Asceline, qui était la seule héritière de cette famille. On trouve, dans la suite, la seigneurie et le nom de Grignols constamment affectés aux fils puînés des comtes de Périgord; Boson III lui-même en était investi et faisait sa résidence à Grignols, quand il fut appelé à régner sur le Périgord. Les armes de cette ancienne maison, éteinte dès 1135, étaient : écartelé d'or et de gueules.

Hélie V, surnommé Talleyrand, succéda à son père Boson, dit de Grignols, en 1166, et il est qualifié à cette date de comte de Périgord (*Gall. christ.*, t. II, col. 1468). Gagné par le célèbre chevalier troubadour, Bertrand de Born, seigneur d'Hautefort, il entra dans la ligue formée contre le duc d'Aquitaine, Richard, par ses fils Henri et Geoffroy, qui voulaient lui enlever la Guienne. Bertrand de Born composa

même une *sirvente* pour soutenir l'ardeur des alliés des fils de Richard ; on y lit ces deux vers :

A l Puiguillems e Clarens e *Granolh*  
E Sanh Astier, molt avetz gran honor, etc.

« Ah ! Puiguilhem , Clarens , Grignols , Saint-Astier , quel « grand honneur vous aurez ! » — Mais Henri s'étant arrangé avec son père , la ligue se trouva dissoute. Seul , Bertrand de Born osa résister. Son château d'Hautefort fut assiégé et pris ; lui-même tomba entre les mains de Richard , qui lui pardonna. — Hélié V se croisa et mourut en arrivant en Palestine , en 1205.

Avant de partir pour la Terre-Sainte , Archambaud II , comte de Périgord , fit cession à Boson , son neveu , de la seigneurie de Grignols. Boson en retint le surnom ainsi que ses descendants. Cette donation fut ratifiée en 1245 par Hélié VI , fils d'Archambaud ; elle le fut depuis plusieurs fois par les successeurs des comtes en faveur des descendants de cette branche de leur famille , afin qu'il fût bien avéré qu'ils possédaient cette terre de plein droit ; d'ailleurs , par l'acte passé entre Hélié VI et son cousin , il est entendu que leurs successeurs renouvelleront ce serment de s'entresecourir et s'aider toutes les fois que l'un en sera requis par l'autre , afin d'entretenir entre eux la paix et une union inaltérable.

La réunion de tous ces actes forme une sorte de pacte de famille : les sires de Grignols se trouvaient affranchis de l'hommage envers leurs aînés ; dès-lors , cette terre rentra dans la mouvance immédiate des rois de France.

Hélié Talleyrand II , dit de Grignols , succéda à son père Boson , dans la seigneurie de Grignols. Très-jeune encore , il avait été mis à la tête d'un corps de troupes qu'Archambaud III ,

comte de Périgord, envoyait au roi saint Louis ; pour suppléer à l'expérience qui lui manquait, Archambaud lui adjoignit un chevalier renommé pour son courage et son habileté, Ganttonnet d'Abzac, frère puîné d'Adhémar, seigneur de La Douze. La douleur qu'Archambaud ressentit de la perte de tant de chevaliers illustres et de la mort de son roi fut modifiée par le plaisir de revoir son neveu, qu'il aimait à l'égal de ses fils, et il lui donna une grande marque de son affection en le faisant marier avec Agnès, fille d'Olivier, seigneur de Chalais ; et, de crainte qu'on ne lui fit des difficultés au sujet de la terre de Grignols, il ratifia (1277), de son propre mouvement, les donations précédentes. Les descendants d'Hélie ajoutèrent à leurs titres celui de seigneurs de Chalais, Agnès en étant l'unique héritière.

En 1326, Raymond, seigneur de Grignols, de concert avec les nobles de la châtellenie, donna des coutumes audit lieu, le jeudi avant la St<sup>e</sup>-Luce.

Pendant les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle, Daniel de Talleyrand s'était retiré de Chalais au château de Grignols : il suivait fidèlement le parti du roi ; mais je ne sais sous quel prétexte le seigneur de Ruffec, sénéchal de l'Angoumois, mit une garnison à Chalais. Le sénéchal de Périgord, André de Bourdeilles, fut obligé d'en écrire au roi pour qu'il ordonnât au sire de Ruffec de rendre Chalais à son légitime propriétaire (1574-1575).

En 1585, Panissaud de Bergerac, chef d'un parti protestant, vint assiéger le château de Grignols ; il fut secouru par les consuls de la ville de Périgueux, qui y envoyèrent de la poudre et des armes.

En 1587, après la bataille de Coutras, le vicomte de Turenne, avec une partie des troupes victorieuses, prit sur la route plusieurs forts, parmi lesquels fut Grignols ; l'année suivante, la garnison qui ravageait le pays environnant fut

surprise et mise en déroute par les soldats de la ville de Périgueux, au moulin de La Peyre, près de Grignols. Le sieur de La Filolie, commandant du château, fut pris ; mais le fort resta au pouvoir des protestants.

A l'époque de la révolte des Croquants, en 1594, il y eut autour de Grignols une grande assemblée de ce peuple ameuté. Il menaçait de mettre le siège devant le château, si le capitaine Lavergne, qui y commandait, ne rendait pas à la liberté plus de cent individus qu'on disait enfermés dans ses prisons pour les tailles non acquittées. Mais, faute de canons, le peuple ne put l'assiéger régulièrement ; il en fut d'ailleurs dissuadé par les seigneurs voisins, qui s'engagèrent pour Lavergne à élargir les prisonniers, à la condition que l'émeute s'éloignerait.

Louis XIII érigea, en 1613, la terre de Grignols en comté et celle d'Excideuil en marquisat, en faveur de Daniel de Talleyrand. Les lettres-patentes commencent ainsi : « Nostre amé et féal Daniel de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, seigneur de Grignols, Excideuil et autres lieux, baron de Mareuil et de Beauville, issu en ligne directe des anciens comtes de Périgord, etc. » Il mourut en 1618.

Cette seconde branche des seigneurs de Grignols s'étant éteinte dans la personne de Jean-Charles de Talleyrand-Périgord, cette terre passa à André de Talleyrand, quatrième fils de Daniel de Talleyrand et de Jeanne-Françoise de Montesquiou de Lasseran-Massecôme-Montluc. André avait été institué, par le testament de sa mère du 6 janvier 1636, son unique héritier et subrogé à tous ses droits sur le comté de Grignols, et ce, à cause des avantages qu'elle avait faits à Charles, son fils aîné, et qui devaient lui suffire.

André de Talleyrand donna des preuves de son attachement au service du roi, en résistant aux offres qui lui furent faites par le prince de Condé, pendant les guerres de la Fronde,

où le Périgord joua un rôle important. Au mois de juin 1652, le capitaine Balthazar, qui a laissé des mémoires sur cette époque, persuada à Marchin, qui commandait une partie de l'armée des Princes en Guienne, d'attaquer le château de Grignols. Ils étaient depuis trois jours devant la place, quand Marchin eut avis qu'il se tramait quelque complot à Bordeaux ; il y courut, laissant Balthazar devant Grignols. Ce dernier, ayant appris que le comte d'Harcourt, chef de l'armée royale, avait détaché Lillebonne avec 1,500 chevaux, envoya ses bagages au château de Montréal, et avec 1,000 chevaux alla au-devant de Montausier et de Folleville, qui devaient passer la Dronne à Ribérac ; mais ayant su que ces deux capitaines ne s'étaient pas rejoints, que Folleville était à couvert derrière Aubeterre, et que leur jonction ne devait avoir lieu que dans trois jours, Balthazar revint devant Grignols, où il avait laissé 500 hommes, et continua le siège. Ayant été averti que les troupes royales, au nombre de 1,300 chevaux et autant de gens de pied, venaient au secours de Montauceix, que Balthazar menaçait aussi, ce dernier partit à leur rencontre avec 1,000 chevaux et 300 fantassins ; après un brillant combat, raconté avec détails par Balthazar, les royalistes furent contraints de battre en retraite après avoir subi de grandes pertes ; plusieurs gentilshommes y furent blessés ou pris ; parmi les premiers se trouva le comte de Grignols. Montauceix fut pris et, quelques jours après, Grignols se rendit après avoir essuyé quinze ou vingt volées de canon. Les blessures qu'André de Talleyrand venait de recevoir l'obligèrent de quitter le service ; il testa en 1663.

Le château de Grignols, dans la dépendance duquel la Révolution n'a pas laissé le moindre lopin de terre et qu'elle acheva de ruiner, est aujourd'hui possédé par M. le duc de Périgord.

Le château de Grignols, dans l'arrondissement de Périgueux et seulement à une vingtaine de kilomètres de cette ville, est situé sur un mamelon élevé, aux pentes très-raides, qui domine la vallée du Vern et le village de Grignols du côté du nord et du couchant, et un vallon étroit, mais très-profond du côté du sud et au levant. Comme tous les châteaux importants, il se divise en deux parties distinctes : l'habitation du seigneur et l'enceinte extérieure qui contenait les communs, et, fait spécial à Grignols à cause de la puissance de ses seigneurs et de son importance, les maisons possédées par les nobles du comté ; effectivement, il est avéré par la tradition et par des actes authentiques, que tout gentilhomme possédant fief ou seigneurie dans la juridiction de Grignols avait non-seulement l'obligation de fournir des hommes pour la garde du château, mais encore devait posséder une maison dans l'intérieur du fort pour s'y réfugier en temps de guerre, et en même temps pour être plus intéressé à le défendre. — En effet, après la mort de Jacques du Mas, sieur de La Lande, sa veuve, Marie du Puy de Brémond, vendit, par acte du 22 mai 1604, retenu par Jourdain, notaire, à messire Jean de La Fon, habitant dudit Grignols, la maison qu'ils possédaient dans le fort. La maison de Taillefer qui possédait plusieurs fiefs dans la seigneurie de Grignols, avait aussi une maison dans le fort ; car, en 1285, Arnaud de Taillefer, chevalier, confirma à un de ses tenanciers, Pierre Javandu, la possession des biens qu'il avait dans sa mouvance, lesquels consistaient en une maison située dans l'enceinte du château de Grignols. Ce même Arnaud reçut de Hélie de Talleyrand, le 20 décembre 1290, en augmentation de fief, la moitié d'une pleydure (1), située dans l'enceinte du château et fort de Grignols, près de la maison de Veyrines, sous la

(1) *Pleydure*, lieu inculte, rempli de broussailles.

réserve du domaine direct et d'une paire de gants blancs d'acapte (1).

La seconde enceinte de Grignols, qui contenait donc au moins trois maisons appartenant à des seigneurs ayant fiefs dans le comté, la maison du Mas, celle de Taillefer, celle de Veyrines, était fermée par de fortes murailles percées de meurtrières, et plus tard d'embrasures pour le canon. Elles suivaient tous les contours de la colline ; on peut remarquer que les angles saillants étaient peu prononcés, et que les tours elles-mêmes saillaient à l'intérieur du fort et non à l'extérieur. Autant qu'on peut le voir maintenant, on ne pouvait entrer dans une enceinte qu'après avoir passé par le corps même du château. Celui-ci en était séparé par un large fossé qui, régnant tout le long de la façade de l'occident, s'arrêtait aux deux murs d'enceinte, et ne livrait qu'un accès, celui de la tour carrée centrale, fermée par une herse ou une forte porte.

L'entrée du château était au levant, dans le fossé ; elle était défendue par un moucharaby. Le long de ce fossé régnait une petite esplanade sur laquelle s'ouvrait une autre porte qui donnait sur la cour intérieure, fort étroite, et enfin la porte déjà indiquée livrait passage à ceux qui voulaient pénétrer dans la seconde enceinte. Ce fossé était défendu par une butte entourée elle-même d'une large coupure.

De ce côté, le château avait la forme d'un éperon, à l'angle duquel était une tour carrée qui fortifiait ce point et défendait la porte. Les murs sont tellement démantelés qu'il n'est pas possible de savoir s'ils supportaient des machicoulis ; il est probable cependant que cette partie du château devait

(1) L'acapte était un droit dû au seigneur direct d'un fonds, mais qui ne se devait qu'à certaines conditions.

en avoir, de même que la tour carrée, qui en a conservé quelques débris. Les portes dont j'ai parlé, ainsi que la plus grande partie du château, sont des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles; mais il n'y a point de détails remarquables. Quelques parties extérieures du corps-de-logis peuvent remonter au XII<sup>e</sup> siècle; mais une partie est du XV<sup>e</sup> siècle, ou du moins a été remaniée à cette époque. Les portes et les fenêtres, en accolade, portent le caractère de ce siècle; leurs principaux ornements, ainsi que ceux de la cheminée de la salle, sont de belles rosaces ou fleurons saillants qui décorent les appuis des fenêtres, les linteaux, les pieds-droits, les tympans; mais tout cela est brisé, martelé; les murs sont sans toitures en grande partie, et dans quel délabrement! Cette partie du château sert de logement à un fermier, gardien des ruines.

A quelques centaines de mètres du château de Grignols, et à l'est, est un emplacement connu sous le nom de Château-Vieux. Voici de quoi il se compose: sur des croupes des coteaux qui se détachent vers la plaine, du sud au nord, se trouvent trois buttes séparées par de larges fossés. La butte du midi est plus élevée que les deux autres, de telle sorte qu'une ligne tirée de son sommet serait tangente au sommet des deux autres. Entre la première butte et la seconde, dans le repli qu'elles forment, on voit les restes d'une tour rectangulaire. On aperçoit aussi quelques vestiges de murs répandus çà et là, mais non sur le sommet des buttes, et l'un destiné sans doute à soutenir les terres pour les empêcher de glisser sur la pente très-raide du coteau. C'était là, très-certainement, la demeure des premiers seigneurs de Grignols; mais, quand ils furent devenus plus puissants, quand la civilisation eut fait des progrès, ils abandonnèrent leur tour carrée et leurs buttes en terre, défendues probablement par des fortifications en bois, pour se faire construire une demeure plus digne d'eux et plus appropriée à leurs besoins; c'est alors qu'ils

durent transporter leur habitation là où elle a été depuis.

Il s'agit maintenant de savoir à quelle époque *probable* remonte l'élévation de ces buttes. Sont-elles gauloises ? Je ne le pense pas ; elles n'en ont pas le caractère. — Rien n'indique qu'elles aient été élevées pendant la domination romaine ; les murs de la tour, *dont le maçonage est dans le genre de celui des Romains*, dit M. de Taillefer dans son ouvrage sur les antiquités de Vésonne, ne sont point romains. C'est un assemblage de moellons jetés grossièrement, par assises irrégulières, dans un lit de ciment composé de sable assez gros, noyé dans une couche épaisse de chaux. M. de Taillefer ne croit pas cette construction postérieure au VII<sup>e</sup> siècle ; il n'en donne pas de raison, et ce point me paraît très-discutable. Je soumets la question à d'autres plus habiles que moi.

En effet, il semble naturel de la placer au moment où le monde romain, s'écroulant de toutes parts, laissait à elles-mêmes les provinces qu'il avait conquises au prix de tant de peine et de gloire, et les abandonnait, n'ayant plus la force de les défendre, aux courses rapides et sanglantes des barbares ; en ces temps de désorganisation et de pillages continuels, il devait être bon d'avoir des refuges. Vaut-il mieux les rapporter à une époque plus rapprochée de nous : celle où la féodalité s'étant constituée, organisée définitivement, l'homme de guerre mit un rempart entre l'ennemi et lui, s'enferma derrière des murailles, et où la motte, la tour, le château, devint le signe extérieur de la puissance, quelquefois le refuge de la faiblesse persécutée, mais le plus souvent la demeure de l'ambition et des passions violentes ? Ces termes posés, j'entre dans la discussion. Autant que les deux premières, la troisième époque me semble inadmissible pour l'élévation de ces buttes : en effet, en ces temps de désagrégation sociale, d'invasions sans

cesse renouvelées, surtout du IV<sup>e</sup> à la fin du V<sup>e</sup> siècle, on n'avait ni le temps ni les moyens de se fortifier, toutes les communications étant rompues, le peuple dispersé; les villes seules le pouvaient, à cause du nombre de leurs habitants, et les exemples ne manquent pas; mais, dans les campagnes, on ne bâtissait guère de nouvelles forteresses; tout au plus pouvait-on réparer les anciennes.

Ce ne fut donc que lorsque la conquête s'affermir et que les vainqueurs se furent partagé le sol, que de guerriers ils devinrent propriétaires fonciers plus ou moins importants, qu'ils se construisirent des retraites pour mettre à l'abri eux, leurs récoltes et quelquefois le fruit de leurs rapines. Ces retraites ou châteaux étaient placés presque tous dans des positions analogues à celle de Grignols, construits en bois et en terre, entourés de palissades, et qui peu à peu prirent de plus grandes proportions, à mesure que la royauté, plus faible, se laissait arracher un à un tous les droits et tous les privilèges qui firent la force et la grandeur de la féodalité. Je placerai donc l'élévation de ces buttes et la construction de la tour du vieux château de Grignols entre le VII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle.

Je n'ai trouvé ni dans la tradition, ni dans les actes anciens que j'ai pu me procurer, rien qui rapporte un fait historique ou légendaire particulier à ces ruines, rien qui indique l'époque où elles furent abandonnées pour le château neuf. On ne peut faire que des conjectures d'après l'âge de celui qui fut la demeure des Talleyrand-Périgord, et qui était du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, ou, comme je l'ai dit déjà, peut-être du XII<sup>e</sup> dans quelques parties des remparts de l'est.

SOURCES. — Généalogie de la famille de Talleyrand-Périgord, par M. de Saint-Allais. Paris, 1836; — Généalogie de

la maison de Taillefer, par M. de Courcelles ;— Lettres des rois Charles IX et Henri III à André de Bourdeilles, sénéchal du Périgord (1574-75) ;— Mémoires de Balthazard sur les guerres de la Fronde (1652-53) ;— Constitutions de Périgueux ;— Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Leydet ;— Papiers et actes appartenant à M. du Mas.

